

INTERTOURNOI - MONTOIRE 30 et 31 mai 2009

Date dernière mise à jour : 11/04/2009 14:43:00

1- REGLEMENT GENERAL

- 1.1 Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes : les débutants, les poussins, les benjamins, les « moins de 13 ans », les « moins de 15 ans » et « les féminines plus de 16 ans » .
- 1.2 Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés à la fédération française de football ou à la structure équivalente pour les clubs étrangers, et appartenir au même club ou à ma même « entente » (sauf autorisation exceptionnelle des organisateurs sur demande motivée)
- 1.3 Les joueurs doivent être obligatoirement assurés par leur club; le comité d'organisation de l'Intertournoi décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenant aux membres d'un club participant.
- 1.4 **Chaque responsable d'équipe doit être en mesure de fournir une licence justificative de l'âge et de l'affiliation à une fédération de ses joueurs à tout moment du tournoi.** A défaut, les responsables d'équipes pourront présenter une pièce d'identité. En cas de non respect des limites d'âge, le club fautif sera automatiquement éliminé.
- 1.5 Chaque équipe est composée de 7 joueurs et peut comporter jusqu'à 2 remplaçants lors d'un match soit 9 joueurs maximum par équipe. Les noms des joueurs ainsi que leur n° de licence devront être inscrits sur la feuille d'inscription avant le début du tournoi. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de participation d'un joueur non licencié et non assuré par son club. Un dixième joueur peut être autorisé sur demande particulière lors de l'inscription de l'équipe mais les récompenses sont basées sur 9 joueurs.
- 1.6 Un même joueur ne peut pas jouer dans plusieurs équipes. Dans le cas de blessures empêchant une équipe de se présenter à 7 au début de la rencontre, le remplacement par un joueur d'une autre équipe éliminée pourra être étudié par la commission sportive dans le respect de l'équité sportive.
- 1.7 Dérogation de l'article précédent : un gardien peut jouer dans 2 équipes de son club à condition qu'il joue uniquement à ce poste dans les 2 équipes et qu'il se soit déclaré ainsi sur la feuille d'inscription. Dans le cas où les 2 équipes jouent en même temps, un joueur de champ de l'une de ses 2 équipes jouera dans les buts.
- 1.8 Les arbitres de champ sont tous fournis par le club de Montoire, le district du Loir et Cher ou des arbitres fournis par les clubs. Les responsables des équipes en présence fournissent un arbitre de touche pour leur match.
- 1.9 Dans chaque catégorie, les équipes sont réparties par tirage au sort en poules de 3, 4, 5 ou 6 équipes selon les catégories sauf pour les débutants. Ces derniers participent à une formule « plateau-rencontres » qui ne donne pas lieu à un classement.
- 1.10 Le classement de la phase de qualification (ou de brassage) permet d'établir le tableau de la phase à élimination directe avec mise en place de « têtes de série », pour le tableau général, et pour le tableau « consolante ».
- 1.11 Lors du premier tour de la phase à élimination directe, si un match oppose 2 équipes d'un même club, il sera effectué un tirage au sort pour échanger l'équipe la moins bien classée des deux, par une équipe qualifiée et ayant terminée à la même place lors de la phase de brassage. A partir des quarts de finale, cette règle ne s'applique plus.
- 1.12 Dans le cas de repêchage (meilleur 3^{ème}, meilleur 4^{ème}...), si les poules d'une même catégorie ne sont pas composées du même nombre d'équipes, la qualification est calculée sur le rapport points/match puis sur les autres critères définis ci-dessous.
- 1.13 Dans le cas où le nombre d'équipes d'une catégorie seraient inférieures à 8, il n'y aura pas de phase finale mais un classement établi suite à une formule championnat.
- 1.14 Les joueurs doivent être prêts 10 minutes avant leur match. Une équipe absente au moment de l'appel pour ses matchs est déclarée 'forfait' si elle ne se présente toujours pas après 3 appels au micro. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
- 1.15 Nombre de points : à chaque match des poules qualificatives, il est attribué :
 - 1.15.1 3 points par match gagné,
 - 1.15.2 1 points par match nul,
 - 1.15.3 0 point par match perdu,
 - 1.15.4 Un forfait est équivalent à une victoire 3-0 pour l'équipe adverse.
- 1.16 En cas d'égalité de points à l'issue des poules, les critères de qualification sont dans l'ordre
 - 1.16.1 le meilleur goal-average général,
 - 1.16.2 le plus grand nombre de buts marqués,
 - 1.16.3 l'équipe ayant le plus jeune joueur dans son effectif.
- 1.17 A partir des phases finales (**y compris les finales**), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une série de tirs au but (3 tirs au but par 3 joueurs présents sur le terrain en fin de match) est effectuée.
 - 1.17.1 En cas d'égalité à l'issue de cette série, les autres joueurs présents sur le terrain en fin de match continuent les tirs jusqu'à ce qu'une équipe totalise davantage de buts marqués, à égalité de tentatives.
 - 1.17.2 Pour éviter le départ différé du match suivant en raison d'une série de tirs aux buts, ceux-ci pourront être effectués sur un autre terrain réservé à cet effet.

Cas particulier de la catégorie « Débutants »

Les équipes engagées dans cette catégorie participent à un « plateau ».

Aucun classement ne sanctionnera cette catégorie.

Les petits matchs se déroulent à 5 contre 5.

Chaque équipe peut compter 2 remplaçants (soit 7 joueurs maximum par équipe)

2 REGLEMENT DES RENCONTRES

- 2.1 Afin d'éviter les erreurs d'interprétation du football à 7 selon les pays, le règlement d'arbitrage appliqué est celui du football à 11 avec les éléments particuliers suivants appliqués pour le temps du tournoi
- 2.2 **Aucun hors-jeu**
- 2.3 **Passé au gardien (avec prise à la main de celui-ci) interdite sauf en Poussins.**
- 2.4 Durée des matchs :
 - 2.4.1 La réglementation en vigueur impose une limite maximum de temps de jeu par jour et par catégorie. Ce temps maximum est égal au temps officiel d'une rencontre de la catégorie multiplié par 1,5. (Par exemple le temps officielle d'une rencontre Poussins est de 40 minutes, le temps maximum de jeu dans une journée est de $40 \times 1,5 = 60$ minutes). Il sera tenu compte de ce critère afin que les finalistes ne dépassent pas trop ce temps de jeu.
 - 2.4.2 selon les groupes et le nombre d'équipes engagées, les durées des rencontres peuvent être différentes lors de la phase de qualification afin que chaque équipe ait presque le même temps total de jeu lors des matchs de poule.
- 2.5 Pas de changement de côté.
- 2.6 Dans la phase à élimination directe (**y compris les finales**), les matchs se déroulent en une seule mi-temps de 8 à 16 minutes selon la catégorie et selon le nombre d'équipes engagées. (voir article 2.4.1).
- 2.7 Le port de protèges-tibias obligatoire est placé sous la responsabilité des dirigeants de chaque équipe. L'arbitre ne vérifiera pas avant la rencontre mais pourra demander à un joueur de sortir mettre ses protège-tibias pendant la rencontre s'il s'aperçoit qu'il ne les porte pas.
- 2.8 L'arbitre est seul juge pour décider d'un temps additionnel à la fin de la rencontre selon les circonstances (blessures, incident de match...)
- 2.9 Coup franc : il sont tous indirects (le ballon doit avoir été bougé par un partenaire avant de pouvoir être frappé par un autre) sauf pour les fautes dans la surface de réparation qui peuvent être sanctionnées d'un pénalty selon l'appréciation de l'arbitre.
- 2.10 Surface de réparation : elle est déterminée par un rectangle de 12m X 8m devant le but.
- 2.11 Le point de penalty est à 9 mètres
- 2.12 Un joueur peut-être averti et expulsé par l'arbitre dans les mêmes conditions qu'un match officiel. La commission sportive se réserve le droit d'exclure un joueur ou un responsable d'équipe si la faute commise se révèle particulièrement violente (physiquement ou verbalement).
- 2.13 2 remplacements maximum sont autorisés par rencontre (sauf en cas de blessures). Le remplacement de joueur(s) s'effectue au milieu du terrain avec l'accord de l'arbitre. Le joueur entrant doit attendre la sortie du joueur remplacé avant de pénétrer sur le terrain.
- 2.14 **Lorsque 2 terrains sont contigus, l'espace entre ces 2 terrains est réservé aux remplaçants et aux dirigeants des équipes qui s'affrontent. MERCI AUX EDUCATEURS DES EQUIPES de faire respecter cette règle POUR LE CONFORT DES ENFANTS.**

3 Actions sous la responsabilité de l'arbitre du match

Sont à la charge de l'arbitre du match :

- L'appel des capitaines des équipes au début du match.
- La vérification de la différence de couleur des maillots des deux équipes.
- Le contrôle des catégories des deux équipes.
- Le début dans les délais du match.
- L'application du règlement du tournoi pendant la rencontre.
- La saisie du résultat sur la feuille de match et la remise de la feuille de match à la commission sportive.

Actions sous la responsabilité de la commission sportive

Sont à la charge des responsables de la commission sportive :

- Le contrôle des licences ou des pièces d'identité à l'inscription des équipes, le rapprochement des licences et de la **fiche d'inscription des équipes**, la vérification des âges et du club d'appartenance.
- La comptabilité continue et précise des résultats des matchs.
- La communication des résultats et des classements au fur et à mesure des rencontres. Le bon déroulement des matchs (arbitrage, horaires, comportement des délégués).
- L'affichage des matchs de la phase finale dès les rencontres de poules terminées.

4 RECOMPENSES

En règle générale, les vainqueurs de l'Intertournoi ainsi que les ½ finalistes de chaque catégorie reçoivent une récompense individuelle et un challenge pour le club, de même pour les finalistes de la consolante.

Toutes les équipes sont récompensées par un lot.

Tous les débutants, poussins et benjamins sont récompensés individuellement.

Pour les récompenses individuelles, seuls les joueurs inscrits sur la fiche d'inscription de l'équipe seront récompensés.

La remise des récompenses individuelles s'effectue à la fin du tournoi avec montée des équipes sur le podium.

Tout litige non prévu dans ce règlement est tranché par la commission sportive de l'Intertournoi, ses décisions sont sans appel.